

# REGLEMENT COMPLET

## Les Raids Dingues du Blavet 2024

### Article I – ORGANISATION

- I.1. « Les Raids Dingues du Blavet » est une manifestation organisée par La SELLOR qui missionne GFmedia pour la partie compétition de l'évènement
- I.2. L'organisation est fondamentalement attachée au respect absolu des personnes, des biens et de la nature et pourra écarter sans appel tout participant bafouant ces valeurs.
- I.3. L'organisation s'engage à respecter une obligation de moyens pour assurer la sécurité dans toute la mesure du possible et appelle l'attention sur l'impossibilité de s'engager sur une obligation de résultat.
- I.4. En cas de force majeure (catastrophe naturelle, grève, épidémie, météo dangereuse) l'épreuve peut être reportée.
- I.5. L'organisation a souscrit une assurance responsabilité civile organisateur conformément à la législation en vigueur.
- I.6. Les concurrents acceptent sans restriction l'utilisation par l'organisation de toutes images et actions, photographiées, tournées et des sons enregistrés pendant toute la durée de l'évènement.
- I.7. Tout participant accepte sans restriction d'être survolé, photographié, filmé par un drone
- I.8. Les droits sur le concept, le règlement, la marque, les images vidéo et film sont protégés.
- I.9. La langue officielle sur « Les Raids Dingues du Blavet » est le français.
- I.10. Toute inscription vaut acceptation du présent règlement.

### Article II – LES CONCURRENTS

- II.1. Les concurrents sont tenus d'être couverts par une assurance sociale ou de souscrire une assurance personnelle.
- II.2. Tout concurrent doit être âgé de plus de 18 ans ou fournir un certificat d'autorisation parentale.
  - II.2.A. L'âge minimum est de 14 ans révolus en Elite
  - II.2.B. L'âge minimum est de 14 ans révolus en Challenger ou Raid1Day
- II.3. Les concurrents doivent porter en permanence le marquage de l'organisation depuis les vérifications jusqu'à la remise des prix incluse, ainsi que lors de tous les rapports avec les médias. Les prix ne seront attribués qu'aux concurrents porteurs de leur chasuble lors de la remise des prix.
- II.4. Tout concurrent atteste savoir nager.
- II.5. Tout concurrent peut se voir interdire de poursuivre la course par un médecin de course pour raison médicale.
- II.6. Tout concurrent peut se voir interdire de poursuivre la course par la direction de course pour raison d'inaptitude.
- II.7. Tout concurrent à un parcours de compétition remettra à l'organisation, avant le départ, une licence sportive en cours ou un certificat médical de moins de 1 ans de non contre-indication de la pratique du sport en compétition (*Ministère des Sports : Principe : L'inscription à une compétition sportive est subordonnée à la présentation d'une licence dans la discipline concernée. Exception : A défaut de présentation de cette licence, l'inscription est subordonnée à la présentation d'un certificat médical datant de moins d'un an établissant l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée en compétition.*)
- II.8. Tout concurrent atteste être médicalement apte à participer aux épreuves et n'être sujet à aucune contre-indication connue de lui-même.

## Article III – LA COURSE

### III.1. COMITE DE COURSE

Le Comité de Course est composé d'un responsable de la SELLOR, d'un responsable de GFmedia, d'un responsable du chronométrage, du directeur de course sur l'eau, d'un représentant des compétiteurs hommes, d'une représentante des compétitrices.

- Les réclamations doivent être remises à un membre du comité de course
- Toute réclamation doit être remise au plus tard 15 minutes après le passage de la ligne d'arrivée.

### III.2. PARCOURS

#### III.2. A. Départ

- L'émargement avant le départ est obligatoire.
- Dernier départ autorisé : 3 minutes après le signal.

#### III.2. B. En course

- Le parcours affiché au départ est obligatoire.
- Les participants sont responsables de leur orientation
- Tout écart du parcours sera pénalisé par la mise hors classement.
- La course et son parcours peuvent être modifiés à tout moment par la direction de course.
- Les esquifs doivent être portés au passage d'écluse. Il est interdit de les trainer.

#### III.2. C. Arrivée

- Les arrivées sont jugées lorsque l'équipe complète a franchi la ligne.
- Sur les épreuves nautiques, les concurrents doivent franchir la ligne d'arrivée en portant leur kayak ou leur SUP et leur pagaie.

### III.3. CLASSEMENTS

Toute épreuve fera l'objet d'un classement dans chaque catégorie.

Le classement final et les récompenses des Raids Dingues du Blavet seront attribués par l'addition des temps.

#### III.3.A. ELITE

*Les équipes « Elite » sont composées de deux équipiers. Ils participent à toutes les épreuves*

- **Classement masculin Elite** : Deux équipiers
- **Classement féminin Elite** : Deux équipières
- **Classement mixte Elite** : Un équipier, une équipière

#### Classements complémentaires :

- **Classement senior masculin/féminin/mixte** : Les deux membres de l'équipe ont 50 ans révolus ou +
- **Classement Entreprises** : Les deux membres de l'équipe appartiennent à la même entreprise
- **Classement SUP** : L'équipe utilise un Stand Up Paddle sur parcours Paddle & Run et Paddle & Bike, (sauf sur la course relais : kayak raft)
- **Classement Kayak** : L'équipe utilise un Kayak sur parcours Paddle & Run et Paddle & Bike, (sauf sur la course relais Kayak raft)

### III.3.B. CHALLENGER

Les équipes « challenger » sont composées de quatre équipiers. Ils participent à toutes les épreuves (mais en relais sur le Bike&Run et Bike&Paddle)

- **Classement masculin Challengers** : Quatre équipiers
- **Classement féminin Challengers** : Quatre équipières
- **Classement mixte Challengers** : Au moins un membre de l'équipe masculin ou féminin

#### Classements complémentaires

- **Classement senior masculin/féminin/mixte** : Les quatre membres de l'équipe ont 50 ans ou +
- **Classement Entreprises** : Les quatre membres de l'équipe appartiennent à la même entreprise
- **Classement SUP** : L'équipe utilise un Stand Up Paddle sur parcours Paddle & Run et Paddle & Bike, (sauf sur la course relais : kayak raft)
- **Classement Kayak** : L'équipe utilise un Kayak sur parcours Paddle & Run et Paddle & Bike, (sauf sur la course relais Kayak raft)
- **Classement Famille** : Les quatre membres de l'équipe sont en couple et ascendants /descendants directs

### III.3.C. RAID1DAY

Les équipes « Raid1Day » sont composées de quatre équipiers. Ils participent aux épreuves du samedi 18/05/2024.. (Kayaks relais + Paddle&Run + Grande marche sur l'Eau)

- **Classement masculin Raid1Day** : Quatre équipiers
- **Classement féminin Raid1Day** : Quatre équipières
- **Classement mixte Raid1Day** : Au moins un membre de l'équipe masculin ou féminin

#### Classements complémentaires

- **Classement senior masculin/féminin/mixte** : Les quatre membres de l'équipe ont 50 ans ou +
- **Classement Entreprises** : Les quatre membres de l'équipe appartiennent à la même entreprise
- **Classement SUP** : L'équipe utilise un Stand Up Paddle sur parcours Paddle & Run
- **Classement Kayak** : L'équipe utilise un Kayak sur parcours Paddle & Run
- **Classement Famille** : Les quatre membres de l'équipe sont en couple et ascendants/descendants directs

## III.4 LES ÉPREUVES

### III.4.A. #KayakRelais - matin du 18 mai

L'épreuve de Kayak relais consiste à faire le tour de l'île de Locastel au départ de la base nautique d'Inzinac-Lochrist en empruntant le tapis roulant sans quitter le kayak raft pour remonter l'écluse, puis le stade de slalom. La durée de l'épreuve est de +/- deux heures. Les relais sont pris à la convenance de chaque équipe au passage sur la zone de départ. Les écarts en temps réels seront appliqués pour les équipes de tête ayant effectué le même nombre de tours. La vitesse moyenne au tour sera appliquée aux nombres de tours manquants pour les équipes suivantes.

#### III.4.A.1. Catégorie Elite

Les deux équipiers utilisent les kayaks-rafts monos fournis par l'organisation.

#### III.4.A.2. Catégorie Challenger et Raid1Day

Les quatre équipiers utilisent les Kayaks-rafts doubles fournis par l'organisation.

### **III.4.B. #Paddle&Run - après-midi du 18 mai**

Le départ est donné sur le Blavet en aval de la base nautique d'Inzinzac-Lochrist et l'échange de moyen de progression au haras d'Hennebont. La distance terrestre est de 4,5 km x 2 et la distance sur l'eau de 4km X 2.

L'arrivée est jugée sur le site du Club de Kayak

#### **III.4.B. 1. Catégorie Elite**

Un équipier prend le départ à pied et son coéquipier en kayak ou en SUP en aval de la base nautique. Au point désigné sur les informations de course, ils inversent obligatoirement leur mode de progression.

#### **III.4.B. 2. Catégorie Challenger et Raid1Day**

Deux équipiers prennent le départ à pied et leurs coéquipiers en kayak double (ou deux kayaks simples) ou en SUP en aval de la base nautique d'Inzinzac-Lochrist. Au point désigné sur les informations de course, ils inversent obligatoirement leur mode de progression.

### **III.4.C. #LaGrandeMarchesurL'Eau costumée 18 mai à 18H15**

La Grande Marche sur l'Eau costumée est une épreuve ludique non chronométrée. A partir de la base nautique d'Inzinzac-Lochrist, les participants, costumés à leur goût défilent à la suite du directeur de course sur un parcours offrant une grande visibilité aux spectateurs dans une ambiance festive et musicale. Un jury procède à un classement des cinq meilleures équipes.

La participation à La Grande Marche sur l'Eau Costumée est obligatoire pour figurer dans le classement final. La présence de chaque équipe est contrôlée par bracelet de chronométrage.

L'organisation fournira un kayak raft complémentaire à chaque équipe pour la participation de tous à la Grande Marche sur l'Eau costumée.

### **III.4.D. #Bike&Run - matin du 19 mai**

Les vélos à assistance électrique sont interdits sous peine de disqualification. Il est interdit d'être à deux sur le VTT. Le départ est donné en rive gauche du Blavet. L'arrivée est jugée en amont de l'écluse de Minazen. Parcours de 26 km.

#### **III.4.D. 1. Catégorie Elite**

Un équipier à vélo, un équipier à pied. Ils se relaient à volonté

#### **III.4.D. 2. Catégorie Challenger**

Un équipier à vélo, un équipier à pied. Ils se relaient à volonté. Les deux autres équipiers se rendent, avec leur véhicule, au parking du Pont Neuf. Ils remplaceront leurs coéquipiers pour la deuxième partie du parcours.

### **III.4.E. #Paddle& Bike - après-midi du 19 mai**

Le départ est donné en aval de l'écluse de Minazen pour les équipiers pagayant et sur la rive gauche pour les équipiers à vélo. Les coéquipiers peuvent se relayer aux pontons permettant de franchir les écluses, et s'aider à les transporter leur esquif pour les passer. L'utilisation des glissières à kayak est interdite pour raison de sécurité.

L'arrivée est jugée sur l'espace de base nautique d'Inzinzac-Lochrist situé en amont du stade de slalom (rive droite)

#### **III.4.E. 1. Catégorie Elite**

Un équipier à vélo, un équipier en kayak ou en SUP. Ils se relaient à volonté

### **III.4.E 2. Catégorie Challenger**

Un équipier à vélo, un équipier en kayak ou en SUP. Ils se relaient à volonté. Les deux autres équipiers se rendent, avec leur véhicule, au parking du Pont Neuf. Ils remplaceront leurs co-équipiers pour la deuxième partie du parcours.

### **III.5. CONTROLES DE PASSAGE**

Les concurrents doivent faire en sorte que les numéros figurant sur leur chasuble soient visibles en permanence. Le bracelet de chronométrage remis à l'inscription doit être porté au poignet. L'échange de bracelet de chronométrage entre concurrents (même par erreur) vaut mise hors classement. La non-restitution du bracelet de Chronométrage est facturée 30 euros.

### **III.6. ABANDON**

Tout abandon doit être immédiatement signalé à un membre de l'organisation.

Demande d'aide : mettre les bras en U pour figurer avec le corps le Y du « YES ». Si impossible, se tenir allongé.

Le refus d'aide se signale par un bras levé et l'autre baissé dans l'alignement pour figurer la barre transversale du N de « NO »

### **III.7. SÉCURITÉ**

Lorsque les membres de l'organisation font le signe d'interrompre la course (avant-bras en X), les concurrents doivent stopper la course et se mettre en sécurité. Ils reprennent la course sur indication de l'organisation.

Les conditions météo peuvent entraîner des modifications de parcours.

Les interventions ou modifications de parcours pour raison de sécurité n'entraînent aucun réajustement de classement.

La progression se fait sur parcours ouvert, comme il est d'usage sur les épreuves « Aventure ». Les concurrents sont impérativement soumis au code de la route ou au code maritime en vigueur. Ils ne jouissent d'aucune priorité.

La responsabilité des concurrents est engagée en cas d'accident.

La solidarité est obligatoire. Des bonus en temps rendu pourront être accordés à des concurrents ayant agi par solidarité pour des raisons de sécurité.

### **III.8. MOYENS DE PROGRESSION**

Toute aide extérieure à la progression est interdite (ravitaillement, coaching, orientation, bateau accompagnateur)

Les concurrents en SUP progressent en position debout, à l'aide d'une pagaie simple.

En cas de difficulté, la position à genoux est autorisée à condition de ne pas dépasser 5 coups de pagaie consécutifs

### **III.9. MATÉRIEL OBLIGATOIRE (pour toutes les courses chronométrées et fortement conseillé pour la Grande Marche sur l'Eau)**

#### **III.9.A. Sur toutes les disciplines :**

- Dossard avec numéros et bracelet de chronométrage (attribués par l'organisation). En dehors de La Grande Marche sur l'Eau Costumée, le dossard doit être porté en permanence de façon visible, remise des prix comprise.

- Gourde ou Camelback et nourriture pour un effort de trois heures

### **III.9.B. Kayak et/ou le SUP :**

- Taille de SUP maximum autorisée 14 pieds
- Taille de kayak maximum autorisée 6 mètres
- Gilet d'aide à la flottabilité 50 newtons porté aux normes CE
- Le gilet ceinture à percussion n'est pas autorisé
- Pagaie simple en SUP
- Pagaie double en kayak

### **III.9.C. VTT :**

- 1 casque VTT aux normes CE (avec jugulaire attachée)
- 1 feu arrière

### **III.10. MISE HORS COURSE**

L'organisation décide des mises hors course et notamment des dépassements de délais, et peut intervenir pour rapatrier des concurrents trop attardés.

## **Article IV – ÉQUIPEMENT**

### **IV.1. ÉQUIPEMENTS DE SECURITE**

Les concurrents doivent être en possession tout au long de la compétition des équipements conformes aux spécifications définies dans « Matériel obligatoire » et des règles en vigueur en France.

### **IV.2. ÉQUIPEMENTS INTERDITS**

Moyens de progression autres que ceux qui sont obligatoires.

### **IV.3. EQUIPEMENTS CONSEILLÉS :**

Chaussures conseillées en Sup ou Kayak

## **Article V – PARRAINAGE**

### **V.1. EMPLACEMENTS RÉSERVÉS À L'ORGANISATION**

L'organisation fournit à chaque concurrent un dossard aux couleurs des partenaires de l'organisation. Les concurrents doivent le porter en permanence depuis les vérifications jusqu'à la fin de la remise des prix.

## **Article VI- PÉNALITÉS**

Les pénalités sont prononcées par le Comité de Course

### **VI.1. MARQUAGES**

Absence du marquage obligatoire : mise hors course

### **VI.2. MATÉRIEL OBLIGATOIRE**

- Absence de dossard (chasuble) : mise hors course
- Absence de gilet d'aide à la flottabilité : mise hors course

- Dossard sous la brassière : mise hors course
- Absence de casque à UTT ou jugulaire non attachée : mise hors course
- Autre élément manquant : Déclassement de 10 places
- Absence de bracelet de chronométrage : disqualification

### **VI.3. NON-RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT (Voir Charte de la conduite Ethique du Sportif de Pleine Nature de l'Association pour le Sport de Pleine Nature)**

Deux heures de pénalité par infraction commise sur l'eau comme à terre.

### **VI.4. ASSISTANCE ILLEGALE (ravitaillement non autorisé, bateau accompagnateur, assistance au départ ou à l'accostage, porteur d'esquif extérieur à l'équipe...)**

Déclassement de 10 places

### **VI.5. DÉPART ANTICIPÉ**

Déclassement de 10 places

### **VI.6. ARRIVÉE SANS PORTER ESQUIF ET PAGAIE**

Non classé jusqu'au passage de ligne conforme.

### **VI.7. PLUS DE 5 COUPS DE RAME SANS ETRE DEBOUT (SUP)**

Déclassement de 3 places

### **VI.8. AGRESSION PHYSIQUE OU VERBALE à l'égard d'un compétiteur, d'un membre de l'organisation ou du public**

Disqualification

### **VI.9. NON-PASSAGE D'UNE MARQUE DE PARCOURS tel qu'annoncé par la direction de la course**

Disqualification

### **VI.10. ESQUIF TRAI NE AU PASSAGE D'ÉCLUSE :**

Deux heures de pénalité.

## **Article VII- INSCRIPTIONS**

Outre l'organisation, la sécurisation et la communication de l'ensemble de la manifestation, le montant des inscriptions comprend :

La participation aux épreuves et les classements, les chasubles, la location des bracelets de chronométrage, les kayaks-rafts pour l'épreuve de **Kayak-relais** et la **Grande Marche sur l'eau** et le dîner du samedi 18 mai,

Le montant des inscriptions ne comprend pas le matériel pour les épreuves **Paddle&Run**, **Bike&Run** et **Paddle&Bike**.

### **VII.1. MONTANTS DES INSCRIPTIONS JUSQU'AU 31 MARS 2024 MINUIT**

#### **VII.1.A. Catégorie ELITE**

Inscription 90€ /personne (soit 180€ par équipe)

#### **VII.1.B. Catégorie CHALLENGER**

Inscription 70€ /personne (soit 280€ par équipe)

### **VII.1.C. Catégorie RAID1DAY**

Inscription 50€ /personne (soit 200€ par équipe)

## **VII.2. MONTANTS DES INSCRIPTIONS À PARTIR DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2024**

### **VII.2.A. Catégorie ELITE**

Inscription 105€ / personne (soit 210€ par équipe)

### **VII.2.B. Catégorie CHALLENGER**

Inscription 85€ / personne (soit 340€ par équipe)

### **VII.2.C. Catégorie RAID1DAY**

Inscription 60€ /personne (soit 240€ par équipe)

## **VII.3. CLOTURE DES INSCRIPTIONS**

**VII.3.A** la clôture des inscriptions dans chaque catégorie pourra être annoncée sans préavis

**VIII.3.B.** Le nombre des équipes est limité.

- 60 équipes Elites
- 80 équipes Challengers
- 80 équipes Raid1Day

## **VII.4. ANNULATION D'INSCRIPTION**

En cas d'annulation par le concurrent inscrit, l'organisation retient 50 % du montant de l'inscription jusqu'à 1 mois de l'épreuve. Tout remboursement ne sera effectué qu'après l'événement.

Aucun remboursement du montant de l'inscription n'est effectué pour une annulation dans le mois précédant l'épreuve (sauf certificat médical signé par un médecin)

## **VII.5. REFUS D'INSCRIPTION**

**Les Raids Dingues du Blavet** » est une épreuve dite sur invitation. L'organisation se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout concurrent.

## **VII.6. - ENGAGEMENTS DU CONCURRENT INSCRIT**

Par le seul fait de s'inscrire, les concurrents :

- Déclarent accepter le règlement de l'organisation dans sa totalité,
- Déclarent appliquer la charte environnement de l'ASPN (Association pour le Sport de Pleine Nature)
- Déclarent accepter d'être survolés, filmés et photographiés par un ou plusieurs drones.
- Affirment sur l'honneur bénéficier d'une couverture d'assurance.





## CHARTRE DE CONDUITE ETHIQUE DU SPORTIF DE PLEINE NATURE

En pleine nature : Le sportif de pleine nature ne laisse aucune trace de son passage :

- Ne rien jeter qui ne soit pas rapidement biodégradable (métal, plastiques mais aussi vêtements, ou papiers et même pelures d'oranges, voir document en annexe)
- Montrer l'exemple en récupérant les déchets abandonnés par d'autres sachant que « Les déchets attirent les déchets ».
- Toujours effectuer ses besoins naturels loin d'un cours d'eau et en dehors du lit des rivières et torrents
- Toujours enterrer le papier toilettes.
- Faire respecter ces règles aux autres sans agressivité avec courtoisie et une volonté didactique.
- Recenser, valoriser et protéger toute découverte patrimoniale
- Vigilance absolue sur les risques d'incendie :
- Ne rien emporter de ce qui appartient à la nature
  - Espèces protégées
  - Plantes
  - Et même le bois mort dans les parcs naturels et réserves

Envers les animaux : bienveillance

- Ne jamais détruire de vie animale
- Ne jamais détruire les habitats des animaux
- Se tenir à l'écart des jeunes animaux
- Ne pas effrayer les animaux
- Signaler les animaux blessés

Envers soi-même : Le sport de pleine nature est aussi un sport de pleine santé.

Le sportif de pleine nature s'interdit tout comportement préjudiciable à son intégrité physique Il refuse :

- Toute prise de risque exagérée et inutile
- Toute prise de substance dopante
- Toute aide médicamenteuse

Tout effort démesuré, mal préparé et donc préjudiciable.

Il adopte les comportements sécuritaires :

- Nécessité absolue de recueillir les informations sur les dangers objectifs et climatiques (montée des eaux, dangers orageux, marées, courants, éboulements)
- Port de casque dans les activités à risque
- Il est conscient de son niveau

Envers les autres sportifs concurrents : Le sport de pleine nature est un sport d'entraide

### **La sécurité prime le résultat**

Vigilance sur la sécurité des autres concurrents : dès qu'il a le moindre doute le sportif de pleine nature se porte à l'aide des autres concurrents

- Il intervient sans mettre sa propre sécurité en jeu
- Il donne l'alerte
- Il mobilise les autres concurrents
- Il ne repart que lorsque la sécurité est assurée
- Il détermine le temps qu'il a perdu sans cette action
- Il signale à l'organisation les dangers potentiels observés

Envers la population : respect et discrétion

- Respect des mœurs et coutumes. Pas de tenue considérée comme provocante dans la zone fréquentée
- L'attitude qui prévaut est celle du visité et non du visiteur
- Courtoisie
- Ne pas toucher aux moyens de pêche, de chasse, de protection mis en place par les populations locales
- Lutter contre tout comportement sectaire ou dévalorisant
- S'opposer à tout comportement dégradant ou dévalorisant
- Ne pas tenir de propos choquants
- Respect de la propriété privée et publique
- Fermer les clôtures après passage
- Signaler les sources de danger

Veiller à ce que les manifestations et activités sportives aient des retombées positives pour les territoires et leurs habitants.

## DEGRÉ DE BIODÉGRADABILITÉ DE DIVERS DÉCHETS

DÉCHETS	TEMPS DE DÉCOMPOSITION
Papier journal	3 mois
Trognon de pomme	3 mois
Cigarette sans filtre	3 mois
Pelure d'orange	6 mois
Allumette	6 mois
Papier de bonbon	6 mois
Papier gras paraffine	1 an
Filtre de cigarette	De 1 à 2 ans
Boîte de conserve	De 2 à 5 ans
Brique emballage en carton	5 ans
Chewing gum	5 ans
Couche culotte	5 ans
Container plastique	50 à 80 ans
Canette aluminium	De 10 à 100 ans
Pot de Yaourt	De 100 à 1000 ans
Sac en plastique	De 100 à 1000 ans
Polystyrène	1000 ans
Verre	4000 ans